

Portiragnes, le 14 novembre 2018



Monsieur, Madame,

Objet : appel de fonds 2018-2019 pour votre lot « » en nos domaines

Faisant suite aux résolutions proposées et votées lors de l'assemblée générale du 30 octobre 2018 qui autorisent le budget des dépenses ordinaires, nous procédons, comme annoncé, à l'appel de fonds de **1.200,00 € par lot** qui, sauf événement exceptionnel imprévisible, sera le seul appel de cet exercice comptable.

Cet appel est à régler dans les 30 jours de la réception de la présente, sauf si le montant requis avait déjà été anticipativement payé, par exemple lors d'une mutation de propriété passée chez un notaire après le premier septembre 2018, début de l'exercice comptable:

=> de grande préférence, par versement sur le compte bancaire de notre A.S.L

ASL Les Tamaris et Les Portes du Soleil au Crédit Agricole du Languedoc à Serignan
BIC AGRIFRPP835 IBAN FR76 1350 6100 0011 5502 8700 036

=> ou par envoi postal d'un chèque (*à vos risques et périls*) au siège social de l'A.S.L.,
=> ou par remise d'un chèque au siège social de l'A.S.L.,

N'oubliez pas de mentionner la référence de votre habitation lot « » en communication du virement bancaire ou au dos du chèque. Le montant de cet appel ne présume en rien de votre situation de compte vis à vis de l'A.S.L. (paiement de la facture d'eau, charges impayées, ...). Seuls les familles des propriétaires des lots en règle de cotisation seront autorisées à accéder aux espaces ludiques.

Soyez assurés que votre Conseil Syndical veillera comme toujours à la gestion efficace des deniers communs.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.



Jean-Marie GODEFROID
Président